

Communiqué

Mega-plan d'épandage du GIE Terre Eau : la complaisance des services de l'Etat

Contre toute attente, la Direction des Services Vétérinaires a apporté devant le Conseil Départemental de l'Environnement son appui au projet de gigantesque plan d'épandage de lisier du GIE Terre Eau. Ceci, malgré les multiples insuffisances du dossier, l'opposition de plusieurs collectivités, et les réserves des experts consultés.

Le GIE Terre Eau, qui concerne 107 élevages, prévoit de transférer 36000 tonnes de lisier la région de Vitré vers la région de Rennes, et de mobiliser une surface d'épandage de 4266 ha.

Ce projet avait soumis à enquête publique à l'automne 2006.

A la suite d'un très important travail d'analyse, de rencontres avec divers experts, et d'audition des promoteurs du projet, la commission d'enquête avait rendu un avis défavorable au projet. Cet avis défavorable était motivé l'ampleur du plan d'épandage (3154 ha) et des transports nécessaires, par les insuffisances de l'étude d'impact sur l'environnement, les risques de dégradation de la qualité des eaux, les difficultés pour l'Etat de contrôler effectivement les pratiques d'épandage. La commission d'enquête avait également relevé que « *le dossier ne présente pas toutes les garanties de transparence et de fiabilité requises* ».

Officiellement consultée par le Préfet, la Direction Régionale de l'Environnement avait elle aussi relevé de nombreuses erreurs dans le dossier « *en particulier sur le sujet essentiel du phosphore* » et émis un avis défavorable au projet. La DDASS avait critiqué les insuffisances certaines du dossier qui selon elle, n'abordait « *certain points majeurs que sous un angle anecdotique* ».

Les experts de l'INRA exceptionnellement interrogés par la préfecture compte tenu de l'importance du projet, ont constaté que le dossier « *comporte des lacunes, repose parfois sur des bases de calcul contestables, et aboutit à des conclusions trop hâtives* ».

Eau & Rivières de Bretagne est donc choquée du rapport favorable rendu sur ce projet par la Direction des Services Vétérinaires. Cet avis de complaisance est injustifiable au regard des insuffisances techniques, des lacunes juridiques, et des impacts environnementaux du projet. Il ne tient compte ni des résultats de l'enquête publique, ni des graves réserves formulées par la quasi-totalité des services et experts consultés. Il est incohérent avec les actions engagées par les collectivités pour restaurer la qualité des eaux de la Vilaine.

Au moment où les plus hautes autorités de l'Etat se saisissent enfin des enjeux de la protection des ressources naturelles, l'association demande au Préfet d'Ille et Vilaine d'assumer ses responsabilités et de ne pas autoriser ce projet aberrant

Le 23 mai 2007

Contact :

Jean François PIQUOT, Porte parole : 02 99 06 74 39

Venelle de la caserne 22200 GUINGAMP

Tél : 02 96 21 38 77 – delegue-regional@eau-et-rivieres.asso.fr

Association agréée de protection de l'environnement et de consommateurs

Membre de France Nature Environnement et du Bureau Européen de l'Environnement

<http://www.eau-et-rivieres.asso.fr>